

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT À L'ÉTRANGER

Département de

Cantal

SIGNALEMENT

M. = Antoinette Nigou  
 profession d. S. P.  
 nativité d. Boisset dép. d. Cantal  
 demeurant à Boisset  
 allant à Edam (Canada)  
 âgé de 4 ans taille d'un mètre 60 cent<sup>es</sup>  
 cheveux châtains front ordinaire  
 sourcils châtains yeux noirs  
 nez moyen bouche moyen  
 barbe non menton rapé  
 visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Neuillac le 30 Août 1921

Signature des témoins M. Nigou Signature du porteur A. Nigou

L'inspecteur ci-dessus fait  
viser sur passeport sans  
autorités britanniques.

N° 56 du Registre

le Préfet

prie de vouloir  
urnir le  
M'est  
de me rendre  
Canada

de mon  
double  
Haires de  
prochain  
M. Médard  
Ses mon  
m, Sask.  
désire par  
milles.

ette Nigou  
il 1896  
est légitime  
et de

le 28 Août 1921  
G.S.V. d.



Monsieur le Préfet

Je vous prie de vouloir  
bien me fournir le  
passeport qui m'est  
nécessaire pour me rendre  
à Edam - Canada

L'objet de mon  
voyage est double :  
importantes affaires de  
famille et mon prochain  
mariage avec M. Mévard  
de Montarnal, dès mon  
arrivée à Edam, Sask.  
Mariage fort désiré par  
nos deux familles :

Antoinette Nigou  
née le 28 Avril 1896  
fille majeure et légitime  
de Sidore Nigou et de  
Maria Kouquet.

Bisset le 28 Août 1921  
C.S.V. d.

Vu par nous Maire de la Commune  
de Boisset (Canton), pour legalisation  
de la signature de Mademoiselle Nigon  
Antoinette approuvee contre port.

Maire de Boisset le 28 tout 1921.



Le Maire  
Auguste Pignatelli

Le passeport a été delivré  
sur la presentation de certificat  
de Bon vie et moeurs sur  
lequel était donné l'avis  
favorable du Maire de Boisset.

---